

FICHE-CURSUS

Département : Arts de la scène

Discipline : Comédie musicale

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la comédie musicale au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeurs

Professeurs référents :

Frédérique Borsarello-Trésallet, professeur de chant et coordinatrice,
Laurence Pérez, professeur de danse jazz, responsable chorégraphique,
Emmanuel Touchard, professeur d'expression scénique, cours d'ensemble, mise en scène et écriture, responsable artistique.

Didier Courty, professeur de formation musicale à orientation jazz,
William Fruchaud, professeur d'harmonie jazz au clavier,
Alexandre Carniato, professeur de barre au sol.

Accompagnateur

William Fruchaud.

Organisation des cycles

Initiation

Le travail est exclusivement collectif. Il est basé sur le chant et l'expression scénique. Les élèves d'initiation forment le *Chœur de Comédie Musicale*.

Conditions d'accès : audition d'entrée.

Programme de l'audition : séance chantée collective avec intervention individuelle + entretien.

Limite d'âge : de 10 à 16 ans.

Durée hebdomadaire des cours : chœur de comédie musicale 2h.

Evaluation : elle s'effectuera en contrôle continu selon les quatre items suivants :

- aisance vocale,
- aisance corporelle,
- jeu scénique,
- investissement au service du groupe.

Premier cycle

A partir du cycle 1, les élèves intègrent la *Troupe de Comédie Musicale*. Ils bénéficient notamment de cours de danse jazz et de cours individuels de chant.

Durée : 1 à 4 ans.

Conditions d'accès : audition d'entrée en fin d'année scolaire, basée sur le potentiel vocal des élèves. Les élèves peuvent être débutants en danse. Toutefois, une pratique préalable de la danse jazz est préconisée.

Programme de l'audition : une chanson incluant un jeu théâtral, test de danse collectif + entretien.

Limite d'âge : de 15 à 20 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- chant 30 minutes,
- expression scénique 1h30,
- formation musicale 1h30,
- danse jazz de 1h30 à 3h,
- atelier chorégraphique 1h30,
- troupe de comédie musicale 2h30.

Evaluation :

- **Examen de contrôle d'inter cycle** : évaluation en contrôle continu.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien) est délivrée.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

- **Examen de fin de premier cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 3^{ème} année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur.

Programme : prestation d'environ 5 mn regroupant les 3 disciplines (chant, danse, expression scénique).

Deuxième cycle

Durée : 1 à 4 ans.

Conditions d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 1 pour les élèves du conservatoire ou passer l'audition d'entrée en fin d'année scolaire pour les élèves extérieurs. Les élèves peuvent être débutants en danse. Toutefois, une pratique préalable de la danse jazz est préconisée.

Programme de l'audition : une chanson incluant un jeu théâtral, test de danse collectif + entretien.

Limite d'âge : 16 à 22 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- chant 45 minutes,
- expression scénique 2h,
- danse jazz 3h,
- atelier chorégraphique 1h30,
- troupe de comédie musicale 2h30,
- formation musicale 1h30,
- barre au sol 1h30 (optionnel).

Evaluation :

- **Examen de contrôle d'inter cycle :** évaluation en contrôle continu.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien) est délivrée.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

- **Examen de fin de deuxième cycle :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 3ème année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Mention tenant compte du contrôle continu : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. Par ailleurs l'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Programme : prestation d'environ 10 mn regroupant les 3 disciplines (chant, danse, expression scénique).

Troisième cycle court, 3CC

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 2 pour les élèves du conservatoire ou passer l'audition d'entrée en fin d'année scolaire. Cette audition est basée sur le potentiel vocal et le niveau de danse des élèves.

Un minimum de 4 années de pratique de la danse jazz est requis.

Programme du concours d'entrée : deux chansons dans 2 langues différentes incluant un jeu théâtral. Test de danse collectif, chorégraphie imposée + entretien.

Limite d'âge : 18 à 30 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- chant 45 minutes,
- expression scénique 2h,
- barre au sol 1h30,
- danse jazz 4h30,
- atelier chorégraphique 1h30,
- troupe de comédie musicale 2h30,
- formation musicale 1h30,
- atelier d'écriture 1h30 (en commun avec les 3CSpé).

24/09/21

Evaluation :

- **Examen de contrôle d'inter cycle :** évaluation en contrôle continu.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien) est délivrée.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

- **Examen de fin de cycle, Unité de Valeur (UV) de CEM (Certificat d'études musicales) :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1^{ère} année du cycle et au plus tard à la fin de la 2^{ème} année. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'UV du Certificat d'Etudes Musicales, mention Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève d'obtenir son UV de Certificat d'Etudes Musicales.

Programme : prestation d'environ 15 mn regroupant les 3 disciplines (chant, danse, expression scénique).

Diplôme : le **CEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV principale regroupant chant, danse, expression scénique,
- l'UV de Formation Musicale orientation jazz,
- l'UV de pratique collective,

Des équivalences d'UV (FM, danse jazz) sont accordées sur tests au moment de l'audition d'entrée, après présentation des diplômes correspondants.

Troisième cycle spécialisé, 3Cspé

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : audition d'entrée en fin d'année scolaire. Cette audition est basée sur le potentiel vocal et le niveau de danse des élèves.

Un minimum de 5 années de pratique de la danse jazz est requis.

Programme du concours d'entrée : deux chansons dans 2 langues différentes incluant un jeu théâtral. Test de danse collectif, chorégraphie imposée + entretien.

Limite d'âge : 18 à 30 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- chant 1h,
- expression scénique 3h,
- danse jazz 4h30,
- barre au sol 1h30,
- atelier chorégraphique 1h30,
- troupe de comédie musicale 2h30,
- formation musicale 1h30,
- harmonie jazz au clavier 1h30,
- atelier d'écriture et mise en scène 3h (+ mise en application avec le chœur de comédie musicale, et en commun avec les 3C).

Evaluation :

- **Examen de contrôle d'inter cycle** : évaluation en contrôle continu. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien) est délivrée.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

- **Examen de fin de cycle, UV de DEM (Diplôme d'études musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1^{ère} année du cycle et au plus tard à la fin de la 2^{ème} année. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'UV du Diplôme d'Etudes Musicales, mention Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève d'obtenir son UV de Diplôme d'Etudes Musicales.

Programme : prestation d'environ 30 minutes regroupant les 3 disciplines (chant, danse, expression scénique) et intégrant différents styles du répertoire de comédie musicale. Création de la scénographie et des lumières, en collaboration avec la régie du conservatoire. Confection d'un programme et d'une affiche.

Diplôme : le **DEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV principale regroupant chant, danse, expression scénique,
- l'UV d'harmonie au clavier,
- l'UV d'écriture/ mise en scène,
- l'UV de pratique collective.

Des équivalences d'UV (FM, harmonie jazz au clavier, danse jazz) sont accordées sur tests au moment de l'audition d'entrée, après présentation des diplômes correspondants.

Description des disciplines obligatoires**Chant**

Ce cours est individuel et débute en cycle 1. Toutes les bases de la technique vocale sont abordées et développées selon les cycles (posture, gestion du souffle, travail des résonateurs, l'articulation, le phrasé, les différents registres...). Le répertoire embrasse toute l'histoire de la Comédie Musicale américaine et européenne (de Broadway à la chanson française).

Expression scénique

Ce cours est collectif et débute dès l'initiation. Il est étroitement lié au cours de chant et a pour objectifs :

- travailler sur les spécificités du répertoire de comédie musicale,
- développer le jeu théâtral et la synergie entre la danse, le chant et l'espace scénique,
- se mettre en scène,
- développer l'interaction scénique avec ses partenaires au travers de duos, trios...

Danse jazz

Ces cours sont collectifs et débutent en cycle 1.

Trois niveaux sont proposés :

- niveau débutant,

- niveau intermédiaire,
- niveau avancé.

Les élèves des cycles 1, 2 et 3 court sont répartis dans les cours de niveau débutant à intermédiaire. Les élèves de cycle 3 spécialisé doivent suivre les cours du niveau avancé.

L'UV de danse jazz du CEM de comédie musicale, est d'un niveau de 2^{ème} cycle de danse jazz.

L'UV de danse jazz du DEM de comédie musicale, est d'un niveau de 3^{ème} cycle de danse jazz.

Barre au sol

Ce cours est collectif. Il est réservé au cycle 3 et cycle 3 spécialisé de danse jazz, optionnel pour le cycle 2 de danse jazz.

Atelier chorégraphique

Ce cours est collectif et englobe tous les cycles. Il permet de dissocier le travail chorégraphique du travail chanté de la troupe.

Chœur de comédie musicale

Ce cours est collectif. Il regroupe les élèves d'initiation.

Troupe de comédie musicale

Ce cours est collectif. Il regroupe les élèves de cycle 1, cycle 2, cycle 3 court et cycle 3 spécialisé. Il s'agit de la mise en scène du travail établi dans les cours de chant, d'expression scénique et d'atelier chorégraphique.

Formation musicale

Ce cours est collectif. Il s'adresse aux élèves à partir du cycle 1. Il s'adapte aux profils très variés des élèves et leur propose un cours suivant les spécificités de la FM chanteur et à orientation jazz. Les élèves d'un niveau de début de cycle 2 en sont dispensés (sur justificatif).

Harmonie jazz au clavier

Ce cours s'adresse aux élèves de cycle 3 spécialisé d'un niveau minimum de début de cycle 2 de FM.

Atelier d'écriture et mise en scène

Ce cours se construit sur la base des projets de l'année, qu'ils soient collectifs ou personnels. Voici quelques exemples de directions de travail : accompagnement dans l'écriture du CEM ou du DEM ; écriture et/ou mise en scène d'un spectacle, d'un tableau ou d'une scène ; adaptations de textes (en français généralement) ; écriture de chansons, etc.